

Dépressage des peuplements feuillus

•Peuplements concernés

Les jeunes peuplements feuillus d'une hauteur moyenne comprise entre 6 et 9 m et dont la densité est supérieure à 800 tiges par ha.

•Itinéraire technique

Il s'agit de réduire la densité initiale du peuplement, avec abandon éventuel sur place des tiges abattues :

- Abaissement de la densité entre 600 et 700 tiges par ha par l'abattage prioritaire des tiges dominées et mal conformées
Il est recommandé de réaliser en même temps l'abattage des accrus feuillus gênant l'essence objectif (démontage sommaire des tiges abattues).
- Désignation de 200 tiges par ha minimum bien conformées et bien réparties (éviter les futures lignes de cloisonnement) sur lesquelles seront effectués un élagage à 2m - 2,50m, ainsi qu'une taille de formation*

Au-delà du dépressage, le peuplement sera d'autant mieux valorisé qu'il bénéficiera d'un complément d'élagage artificiel (200 tiges par ha sur une hauteur minimale de 6 m) et d'éclaircies successives jusqu'à sa maturité.

** en complément au dépressage et à l'élagage artificiel, il est fortement recommandé de pratiquer une taille de formation. Cette opération, contrairement à l'élagage artificiel qui se traduit par la suppression systématique de toutes les branches situées en dessous d'une certaine hauteur, consiste à éliminer, de façon sélective, et sur toute la hauteur de la tige, les branches présentant des défauts importants (fourches, branches inclinées trop vigoureuses,...) et ainsi améliorer la forme et la qualité des futures billes de pied.*

**AIDE PREVUE : 300 €/ha
dans la limite de 4 ha par propriétaire au sein d'un même regroupement**